



Séance du 1^{er} octobre 2021 à 15h

en présence d'un auditoire limité sur inscription, accessible en visioconférence
et sous réserve des nouvelles dispositions sanitaires en vigueur
sous la coordination de **Arnaud de Raulin**
présidée par **Marc Aicardi de Saint-Paul**

*« Les défis de l'outre-mer français face à la mondialisation : le
cas du Pacifique Sud »*

PROGRAMME

Ouverture

Marc Aicardi de Saint-Paul, Président – ASOM

Lecture du procès-verbal de la séance du 24 septembre

Pierre Géný, Secrétaire perpétuel – ASOM

Communications

« Les défis institutionnels » par **Arnaud de Raulin**, 2^{ème} section – ASOM

« Les défis économiques du monde insulaire face aux défis de la mondialisation, l'exemple des PTOM du Pacifique » par **Vincent Dropsy**, Professeur en sciences économiques à l'Université de la Polynésie Française

« Les défis géostratégiques de la France face à la Chine : l'exemple la zone indo-pacifique » par **Aurélie Bayen-Poisson**, Enseignant-chercheur à l'UCO Pacifique et Chercheur associé au Centre d'études de la Chine moderne et contemporaine (CECMC) à l'EHESS

Questions et débats

Installation par Alain Lamballe de Christian Gaudin,

en qualité de Membre titulaire en 2^{ème} section au siège de **Lucien Vochel**, dont sera fait l'éloge



RÉSUMÉ DES COMMUNICATIONS

« Les défis institutionnels »
par **Arnaud de Raulin**, 2^{ème} section – ASOM

Cette communication s'orientera dans deux directions principales : dans un premier temps, à partir de l'examen des institutions françaises de l'outre-mer (Pacifique sud), il faudra faire ressortir le « caractère hybride » et le « mille feuilles administratif » des institutions mises en place qui varient selon la nature des sociétés : traditionnelles en Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna ; moderne en Polynésie française.

D'un point de vue juridique, les principes qui fondent l'organisation et le fonctionnement de ces sociétés diffèrent en fonction de la nature de ces sociétés et de leur vision du développement :

- Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna : principe de diversité (articles : 72-3 et 75 de la constitution)
- Polynésie française : principes d'unité et d'indivisibilité (article 3 alinéa 1 et 2 et art 2 : L'État unitaire se caractérise par l'unité du pouvoir)

Dans un second temps : nous nous placerons dans une perspective historique à travers l'examen et l'évolution des relations entre l'UE et les PTOM (nouvelle tête de pont entre l'Europe et le Pacifique).

Ensuite, nous nous poserons la question de savoir comment, à l'heure de l'économie mondialisée, nous pouvons analyser le rôle et la place de l'État dans ses relations avec les PTOM (La France est en effet la deuxième puissance maritime du monde grâce à la ZEE de la Polynésie française) et quelle stratégie définir et quelle politique mettre en œuvre : Autonomie, interdépendance, indépendance ou interdépendance ?



« Les défis économiques du monde insulaire face aux défis de la mondialisation, l'exemple des PTOM du Pacifique »

par **Vincent Dropsy**, Professeur en sciences économiques à l'Université de la Polynésie Française

Les pays et territoires d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna, ainsi que Pitcairn) bénéficient de richesses marines et/ou minérales, mais font également face à des défis et des dilemmes, notamment en ce qui concerne leur stratégie de développement :

(i) d'une part, leur petite taille et leur isolement renforce le besoin d'importer et de financer ces importations par des exportations, d'où la nécessité de mettre en place des politiques d'ouverture des marchés et de se spécialiser dans la production de biens et services qui bénéficient d'avantages comparatifs et d'économies d'échelle, afin de renforcer leur compétitivité ;

(ii) d'autre part, leur faible densité économique et leurs grandes distances avec les puissances mondiales génèrent des surcoûts qui peuvent fortement réduire, voire anéantir les bénéfices d'une politique d'ouverture.

C'est pourquoi des politiques protectionnistes qui pourtant sèment la division et accentuent la cherté de la vie, sont souvent adoptées dans les îles du Pacifique, d'où les handicaps des « 3D » (densité, distance, division) selon la Banque Mondiale.

Ce dilemme est intensifié par la récente crise sanitaire et économique, ainsi que par l'évolution de la mondialisation.

Cette communication met en lumière les défis économiques des trois collectivités françaises d'outremer, et suggère des pistes de réformes structurelles dans un monde post-Covid.

Vincent Dropsy est Professeur en sciences économiques à l'Université de la Polynésie Française (www.upf.pf/fr/vincent-dropsy), codirecteur du Centre d'Études du Tourisme en Océanie Pacifique (www.cetop.upf.fr), et président du comité polynésien du *Pacific Economic Conference Council* (www.pecc.org/about/member-committees#France). Il a été Vice-président de la commission des études et de la vie étudiante à l'UPF, et a précédemment poursuivi une carrière universitaire en Californie pendant deux décennies. Sa recherche est orientée vers l'économie et la finance internationales, le tourisme et le développement insulaire.



« Les défis géostratégiques de la France face à la Chine : l'exemple la zone indo-pacifique »

par **Aurélie Bayen-Poisson**, Enseignant-chercheur à l'UCO Pacifique et Chercheur associé au Centre d'études de la Chine moderne et contemporaine (CECMC) à l'EHESS

Notre intervention traitera des enjeux géostratégiques en Indo-pacifique face à la montée en puissance de la Chine. Grâce à une stratégie de « smart power », la République populaire de Chine est parvenue à réaliser habilement ses politiques de hard et de soft power dans la zone. Depuis 2017, les dirigeants politiques français, américains, japonais ou australiens, préfèrent avoir recours à la notion d' « Indo-pacifique » plutôt qu'à celle d' « Asie-Pacifique ». Cette notion propose en effet une appréhension de la région à une échelle plus grande quant à la superficie géographique ainsi qu'une vision plus étendue quant à son contenu et son objet : la sécurité des espaces terrestre, la protection de l'environnement, les activités économiques, etc. À la lumière de cette définition, nous nous interrogerons sur les intérêts que des grandes puissances telles que la France pourront tirer de ce concept pour faire face aux tensions et transformations actuelles : a-t-il une valeur politique, économique ou simplement technique ? Le but principal de ce nouveau redécoupage du monde est-il seulement de limiter l'expansion chinoise dans la région ou propose-t-il une nouvelle conception d'un ordre mondial plus pacifiste et multipolaire ?

Pour étayer notre démonstration, nous proposerons dans un second temps l'analyse de la politique dite de « smart power » du gouvernement chinois, afin de mettre en évidence ses motivations et les ressorts de sa stratégie. La décision d'étendre en 2013 le programme terrestre OBOR aux Nouvelles Routes de la Soie maritimes du XXI^{ème} siècle fait partie de ces mesures d'envergure qui permettent d'intensifier les actions de *soft power* dans le Pacifique sud par exemple. Elles se traduisent par le développement d'échanges diplomatiques, éducatifs et socioculturels avec les pays de la région, en plus des projets de développement économique.

Il faudra également soulever la preuve que la maritimisation croissante des échanges en Indo-Pacifique a donné une importance géopolitique nouvelle aux mers et aux océans. Le conflit en mer de Chine méridionale et la montée en puissance de la Marine chinoise illustrent d'ailleurs cette autre facette des ambitions hégémonistes de la Chine. Le phénomène actuel de territorialisation des mers, avec la question de la poldérisation des Paracels et des Spratleys par exemple, fait une nouvelle fois la preuve d'une remise en question récurrente du droit de la mer (Convention de Montego Bay, 1982).

Prendre la mesure des enjeux politiques, diplomatiques et géostratégiques dans la zone indo-pacifique permettra à la France, au même titre que les autres puissances présentes dans la région, de faire du respect du droit international et de la libre circulation une priorité dans sa conception du maintien de la paix, grâce à une vision



multilatérale, réaliste et concertée. Cette nouvelle approche du monde, non plus bipolaire, mais coopérative et compréhensive des enjeux futurs (tels que la sécurité alimentaire liée aux ressources halieutiques), permettra de faire face aux nouvelles dynamiques en cours dans des espaces non plus nationaux, mais mondialisés.

Aurélie Bayen-Poisson est Enseignant-chercheur à l'UCO Pacifique et Chercheur associé au Centre d'études de la Chine moderne et contemporaine (CECMC) à l'EHESS. Spécialiste de la Chine pendant près de 15 ans au Ministère de l'Intérieur, ses travaux menés en France et en Polynésie française portent actuellement sur les relations internationales entre la République populaire de Chine et l'Océanie.